



**PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE  
COMMISSION PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL**

**Compte-rendu de la réunion du 13/09/2023  
A la maison du Parc à ORRY-LA-VILLE, à 18h30**

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la visite de terrain de la Commission du 20/06/2023 ;
- Programme de réhabilitation du patrimoine rural 2024 : présentation des dossiers validés ; état d'avancement des chantiers ;
- Présentation de la fiche-action « Petits panneaux d'interprétation du patrimoine » ;
- Réflexion sur le thème du prochain programme de réhabilitation du patrimoine rural ;
- Questions diverses.

Etaient présents :

Anne LEFEBVRE	Présidente de la Commission, Maire d'Avilly-Saint-Léonard (60)
Hervé DEHEZ	Association Val d'Oise Environnement (95)
Jean-Henri MARLHENS	Conseiller municipal de Maffliers (95)
Aude MISSEWARD	Conseillère municipale de Viarmes (95)
Gilles QUEMARD	Conseiller municipal de Verneuil-en-H. (60)
Simon SCHEMBRI	Conseiller municipal de Luzarches (95)
Gilles SINET	Association AP3F
Patrice URVOY	Maire-adjoint de Montépilloy (60)
Bruno VERMEULEN	Maire-adjoint de Pont-Ste-Maxence (60)
Béatrice VRILLON-DARCY	Présidente de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pontpoint (60)
Philippe MEURANT	Architecte du Parc naturel régional Oise – Pays de France
François-Xavier BRIDOUX	Chargé de mission « Patrimoine historique et culturel » au Parc naturel régional Oise – Pays de France

Etaient excusés

Géraldine BYCZINSKI	Conseillère municipale de Plailly (60)
Agnès DREUX	Conseillère municipale de St-Martin-du-Tertre (95)
Cécile GAUVILLE-HERBET	Vice-Présidente de la Commission, conseillère municipale de Fleurines (60)
Karl-Michaël HOIN	Chef de service adjoint du Service régional de l'Inventaire des Hauts-de-France
Lucienne JEAN	Secrétaire de l'Association Lamorlaye Mémoire et Accueil (A.L.M.A. 60)
Régis MOREAU	Président de l'Association Histoire et Archéologie de Nanteuil-le-Haudouin (60)

La Présidente de la Commission Patrimoine historique et culturel, Madame LEFEBVRE, ouvre la séance en remerciant les membres de l'assemblée de leur présence.

**I. Approbation du compte-rendu de visite de terrain de la Commission du 25/06/2023**

Le compte-rendu de la précédente Commission est approuvé.

## II. Programme de réhabilitation du patrimoine rural 2024 : présentation des dossiers validés ; état d'avancement des chantiers

5 dossiers ont été totalement validés et sont présentés par l'architecte Philippe MEURANT aux membres de la Commission :

- **BARBERY**, le portail de la ferme de Montmartre. Vu lors de la visite de terrain de juin dernier, ce portail est dans un état sanitaire préoccupant après avoir été à maintes fois restauré, réparé et rafistolé. Dans le devis proposé, il est prévu le remplacement des portes à l'identique. Par contre, pour l'obtention de l'aide du Parc, il a été demandé au porteur de projet de bien conserver l'aspect ancien, notamment la porte-guichet et le réseau de clous qui renforce la structure en X (croix de St-André) des vantaux.

**Montant total : 21 120 € TTC.**

- **BOREST**, le portail de la ferme du prieuré Ste-Geneviève. Il s'agit de restaurer les maçonneries en pierre et brique, style Louis XIII, du porche de cette grande ferme patrimoniale. En effet ces maçonneries présentent un état sanitaire fortement altéré nécessitant une intervention. Certaines pierres de taille sont fortement érodées et/ou fracturées. L'ensemble de l'appareillage en brique a été recouvert d'un enduit disgracieux en ciment.

**Montant total : 22 990 € TTC.**

- **SENLIS**, le grand portail, en pierre de taille et fer forgé, de l'ancienne banque de France près de l'ancienne gare. Vu lors de la visite de terrain de juin dernier, les scellements en ferronnerie ont largement corrodé, entraînant un feuilletage du métal, provoquant des éclatements de la pierre. Il s'agit d'une restauration des scellements et assemblages, une restauration des maçonneries fracturées et d'une remise en jeu du portail.

**Montant total : 17 842 € TTC.**

- **GOUVIEUX**, comme vu lors de la visite de terrain de juin dernier, le mur ancien en moellons calcaires, d'une ancienne grande propriété, est écroulé sur une vingtaine de mètres linéaires. Il sera remonté à l'identique avec les moellons récupérés. Par contre, pour l'obtention de l'aide du Parc, le boîtier électrique obsolète devra être supprimé, et les portions de mur enterrées devront être en moellon calcaire et non en parpaing.

**Montant total : 24 870 € TTC.**

- **POTEAUX FORESTIERS**. En continuité du programme d'action 2023, l'Association pour la sauvegarde des poteaux des Trois Forêts (APTF) demande un financement pour la restauration de 3 poteaux. C'est un programme pluriannuel, pour pouvoir continuer la rénovation complète de tous les poteaux des forêts de Chantilly, Ermenonville et Halatte. L'Association a bien fourni le budget total pour la rénovation de trois poteaux. Par contre, pour l'obtention de l'aide du Parc, il est demandé que les proportions des poteaux neufs respectent le dessin fin XIXe sauf cas exceptionnel (techniquement).

**Montant total : 15 083 € TTC.**

Aucune remarque particulière n'est faite par les membres de la Commission.

Le programme de réhabilitation 2024 est donc validé.

M. MEURANT énumère ensuite les dossiers ajournés ou non retenus :

- **MORTEFONTAINE**, le portail du cimetière.

Les travaux demandés portaient sur la remise en peinture d'un portail plutôt contemporain et sur le remplacement de la cornière d'imposte. Constaté sur place par les membres de la Commission, cet élément d'imposte est certainement la partie la plus ancienne du portail. Il devrait être conservé et restauré. Par ailleurs la simple mise en peinture d'un portail contemporain ne peut être pris en charge. Par contre, les piles en brique semblent en mauvais état, avec des fissures. Il est plutôt conseillé à la mairie de proposer un projet de réfection des piles et de la barre d'imposte. D'autre part, il a été rappelé que le Parc n'avait pas vocation à subventionner les travaux d'entretien du patrimoine communal.

- **COURTEUIL**, le portail d'une propriété, le long de la D924.

Ce grand ouvrage en pierre de taille, comportant un portail et une porte piétonne, est surmonté d'un auvent charpenté recouvert de petites tuiles plates. Il marquait l'entrée de l'ancien parc dit Calégari aujourd'hui divisé en plusieurs parcelles. Le dossier a été présenté par l'intermédiaire de la mairie. L'ouvrage est à l'abandon et envahi par la végétation. Autant la maçonnerie semble en état globalement convenable, autant les menuiseries et surtout la couverture sont en mauvais état. Le devis présenté ne proposait qu'une intervention sur la couverture avec un remplacement complet des tuiles, sans récupération de tuiles anciennes en bon état. De plus les ouvrages de petite charpente (chevrons, liteaux, chanlattes,...) étaient prévus en sapin traité, loin d'un matériau « patrimonial ». Un mail pour complément d'information a été envoyé cet été, resté sans réponse. Par ailleurs, les membres de la commission s'étaient interrogés, sur place, sur le rôle du portail une fois restauré, en bordure de départemental et sans aucun accès. Le dossier pourra être représenté, en intégrant les observations sur la couverture, et en intégrant la restauration de l'ensemble du portail.

- **SENLIS**, le portail 40 rue porte Bellon ainsi que le mur de clôture, de M. et Mme WILLOT.

Il s'agit d'un très grand portail en pierre de taille et vantaux en ferronnerie, prolongé par un grand mur en pierre de taille. La maçonnerie du portail est noircie, légèrement érodée, mais ne présente pas d'altération majeure. La maçonnerie du mur est plus altérée. Les membres de la commission sur place ont considéré qu'il s'agissait pour le portail, plus de travaux de mise en propreté que de restauration. Par contre il a été convenu avec Mme WILLOT, sur les conseils de M. MEURANT, qu'un nouveau dossier pourrait être présenté lors de prochains programmes d'action du Parc, concernant spécifiquement la restauration du grand mur et plus particulièrement la portion située à l'angle de la rue Bellon et de la rue Saint Yves à l'Argent, qui semble avoir peut-être perdu un ouvrage de décor ou d'usage.

- **COURTEUIL**, le portail d'un particulier, rue de la Vallée.

Le dossier proposait la création d'un portail contemporain neuf en lieu et place d'un ouvrage ancien disparu avec agrandissement de l'ouverture dans le mur. La candidature a été refusée.

- **SURVILLIERS**, le portail du cimetière.

Le dossier a été déposé par la mairie durant l'été. Le projet prévoyait le remplacement du portail métallique actuel (probablement pas d'origine), par un ouvrage neuf au dessin complètement différent. Le Parc ne prenant pas en charge ce genre de création, la candidature a été refusée. Par contre, M. MEURANT, qui s'est rendu sur place, a constaté que certains ouvrages maçonnés du porche présentaient quelques altérations. La commission considère que le dossier pourrait être modifié et présenté à nouveau lors d'un prochain programme d'action en proposant la restauration et la remise en jeu du portail existant, non son remplacement, et en incluant la restauration du porche.

Aucune remarque particulière supplémentaire n'est faite par les membres de la Commission.

M. MEURANT présente ensuite les chantiers de réhabilitation en cours ou achevés depuis la dernière commission.

Chantiers achevés :

- **MONTEPILLOY**, la mare du hameau de Boasne (PA2021) ; restitution de maçonneries périphériques et reprise de berges par enrochement.
- **GOUVIEUX**, la chapelle de la clinique des Jockeys (PA2018 et 2023) ; reprise et consolidation des maçonneries du pignon et restauration des couvertures en ardoises.
- **PONTPOINT**, le lavoir St-Paterne (PA2022) ; restauration des ouvrages périphériques maçonnés en état « ruiné », reprise de margelles et restitution d'un pavage en brique.
- **AVILLY-SAINT-LEONARD**, la glacière (PA2023) ; maçonneries restaurées en recherche.

Réhabilitations en cours :

- **LA CHAPELLE EN SERVAL**, la serre de la mairie (PA2021) ; les vitrages ont été déposés, l'intégralité des ouvrages en ferronnerie ont été relevés, numérotés et démontés pour une restauration complète en atelier. Les maçonneries sont en cours de restauration. M. SINET demande quel usage sera fait de cette serre restaurée. M. MEURANT indique que la mairie souhaite retrouver un usage horticole pour le parc et un lieu pédagogique pour les écoliers de la commune.
- **MONTLOGNON**, le lavoir (PA 2023) ; la couverture a en partie été déposée ; la portion du lavoir affaissée a été relevé et suspendu grâce une mini-pelle afin de permettre les interventions de consolidation des fondations et des berges. Un batardeau a été mis en place pour dévier le cours d'eau et permettre de travailler « au sec ».

Plusieurs questions sont posées par les membres de la Commission :

- Mme MISSEWARD demande où en est la restauration de la cloche de la mairie de Mortefontaine. M. MEURANT indique que le Parc n'a pas de nouvelles particulières. Par contre la mairie est censée avertir du démarrage de chantier. M. MEURANT précise que s'agissant de la restitution du mécanisme, le suivi de chantier n'est pas « indispensable ».
- L'élue demande également où en sont les murs de Gouvieux. M. MEURANT répond que les murs ont finalement été pris en charge par la commune, avant même l'envoi des conventions ; la subvention accordée pourra donc être réattribuée.

### **III. Présentation de la fiche-action « Petits panneaux d'interprétation du patrimoine »**

François-Xavier BRIDOUX présente une nouvelle fiche-action pour le programme d'action 2024.

Depuis un certain temps, différentes communes avaient fait la demande de panneaux de présentation de leur patrimoine. Le Parc a déjà réalisé ce genre de médiation, par des plaquettes de découverte des villages, en format papier, ou par des panneaux d'interprétation dans les grandes communes (Senlis, Chantilly, Luzarches...). Il utilise pour ces dernières une gamme de panneaux de grande dimension, en aluminium imprimé, sur structure métallique.

Devant cette demande nouvelle, le Parc a demandé à une graphiste d'adapter la charte graphique actuelle des grands panneaux à de plus petits panneaux qui seraient moins 'impactants' dans les petits villages ruraux, d'autant plus s'ils sont nombreux.

La fiche porte donc sur la réalisation possible de 34 panneaux de petit format (30x45cm), dans 4 villages différents. La mise en page sera réalisée par un graphiste. La fabrication sera faite en dibond, matériau fait d'une feuille d'aluminium contrecollé d'une plaque de PVC, qui rigidifie le tout. Habituellement, le texte est imprimé sur un film plastifié autocollant, protégé par un film garantissant des agressions et résistant aux UV. La plaque sera repliée aux 4 bords et vissée sur une plaque en bois de même dimension, donnant l'illusion d'un panneau épais. Ce dispositif permet une meilleure fixation au mur et une discrétion des vis, posées sur les côtés.

M VERMEULEN, de Pont-Sainte-Maxence, confirme la bonne qualité du produit. Cependant, il signale que la tôle est sensible aux chocs. Le panneau devant la mairie a notamment reçu des coups visibles. M BRIDOUX regrette en effet cette fragilité, qu'il a signalée à l'entreprise. Celle-ci a rajouté des plaques de renfort intérieures en polystyrène dans d'autres réalisations ultérieures. Le chargé de mission va demander à cette même société la possibilité de renforcer ces panneaux de la même manière

#### **IV. Réflexion sur le thème du prochain programme de réhabilitation du patrimoine rural**

Afin d'améliorer la gestion du programme de réhabilitation du petit patrimoine rural du Parc, il est proposé d'envoyer le courrier d'appel à projet aux communes plus tôt que les années précédentes. En effet, au fil du temps, le choix du thème annuel de réhabilitation et les appels à projet se sont faits de plus en plus tard, raccourcissant les possibilités de visite sur le terrain, les échanges avec les propriétaires, les discussions avec les professionnels. C'est pourquoi il est proposé de réfléchir dès à présent au thème du prochain programme d'action. De plus, afin de recevoir des dossiers de candidature cohérents et totalement patrimoniaux, il sera demandé aux porteurs de projets de prendre contact au préalable avec M. MEURANT afin que ce dernier oriente les prescriptions d'intervention pour permettre aux entreprises de chiffrer de façon plus cohérente. Cette étape sera obligatoire.

Mme LEFEBVRE rappelle que le Parc s'est soucié de plusieurs catégories de patrimoine par le passé, notamment les pigeonniers, les lavoirs, les puits, les fontaines, le patrimoine religieux.

M. SCHEMBRI souligne le problème du montage du dossier pour les particuliers ; M. MEURANT répond que le dossier n'est plus très compliqué, mais seulement constitué d'une fiche de renseignements, d'un courrier d'engagement et d'au moins un devis.

M. VERMEULEN évoque la restauration du pont des Bouchers à Pont-Ste-Maxence par l'association « Club du Vieux Manoir ». Il propose également de s'intéresser à la statuaire publique, thème jamais abordé jusqu'à présent. M. MEURANT répond que le dossier concernant le pont des Bouchers avait déjà été présenté par la mairie et refusé par la commission, jugeant qu'il s'agissait de travaux d'entretien plus de restauration.

Mme VRILLON-DARCY est favorable à la rotation des thèmes.

M. MARLHENS demande qui candidate pour les chapelles funéraires. M. MEURANT répond les communes si les reprises de concession ont été réalisées au préalable, ou les particuliers. M. URVOY s'interroge sur l'usage des éléments restaurés. M. MEURANT répond que les chapelles restent à usage privé ou bien deviennent ossuaire, cave-urnes ou servent de lieu de signature de registre lors des enterrements.

Après discussion, interventions de différents membres et vote, le thème choisi pour le programme de réhabilitation 2025 est le Patrimoine religieux (calvaires, chapelles funéraires, stèles, tombes,...) et les ouvrages statuaires, religieux ou civil. Les candidatures hors thème comme le patrimoine lié à l'eau seront malgré tout acceptées, si une intervention de réhabilitation apparaît nécessaire et « urgente » d'un point de vue structurel, patrimonial, administratif ou historique.

M. SCHEMBRI indique qu'il ne reçoit pas les appels à projet. Il lui est indiqué que l'appel à projet est envoyé aux maires et aux délégués, charge à eux de le diffuser. M. SCHEMBRI demande qu'il soit également envoyé aux membres de la Commission, qui pourront aussi diffuser l'information. MM BRIDOUX et MEURANT informeront le service administratif pour modifier la liste d'envoi.

## **V. Questions diverses**

Aucune question complémentaire n'étant posée, et étant pressée par une autre réunion qui se tient dans la même salle, Madame LEFEBVRE remercie l'assemblée et clôt la séance à 19h36.